

---

tif mais dirigé sur le plan scolaire par le sénat de l'université à laquelle il est affilié. L'enseignement est dispensé par le collège, mais les grades sont conférés par l'université.

Un collège constituant fait partie intégrante d'une université, est dirigé par l'université sur le plan administratif et son budget est intégré à celui de l'université.

Un collège ou université fédéré est une institution qui a le droit de conférer ses propres grades (à l'exception, habituellement, des diplômes de théologie) pendant la durée de son association avec une autre université. Les relations entre les deux établissements sont sensiblement les mêmes qu'entre un collège affilié et l'institution à laquelle il est affilié.

L'innovation la plus importante dans le domaine de l'enseignement postsecondaire au Canada au cours de la dernière décennie a sans doute été l'expansion des collèges communautaires. Un collège communautaire est une école postsecondaire locale qui ne confère pas de grades et qui offre aux étudiants à temps plein ou à temps partiel, quel que soit leur âge, des programmes de formation professionnelle, de recyclage ou d'enseignement général. En outre, certains collèges offrent des programmes d'une durée d'un ou de deux ans préparatoires à l'admission à l'université ou à des études universitaires avancées. Les collèges communautaires ne confèrent pas de grades; ils ne veulent que servir la collectivité et la nature des services offerts varie selon les besoins de cette collectivité.

En 1973, il y avait 142 collèges communautaires au Canada, dont la moitié ont vu le jour après 1964. Les chiffres les plus récents publiés par Statistique Canada indiquent que 134,275 élèves à plein temps étaient inscrits dans les collèges communautaires du Canada à l'automne 1970.

En février 1974, 68 institutions décernaient des grades au Canada (abstraction faite de celles qui ne conféraient que des grades théologiques). Dans chacune des dix provinces, il se trouvait au moins une institution universitaire et un collège communautaire.

Les grandes universités sont toutes constituées de façon analogue; elles possèdent des facultés ou écoles pour les divers secteurs du savoir: lettres et arts, science pure, science appliquée et génie, art dentaire, science vétérinaire, commerce, agriculture, droit, pédagogie, médecine et sciences connexes, et le reste. Les institutions moins importantes se consacrent davantage aux arts et à la science pure, ou à une discipline particulière comme la pédagogie

---